BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1554

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

808 479 414 RCS Le Puy en Velay.
YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 200000.00 EUR.
Adresse : 320, Rue ZA Fromental, 43200 Yssingeaux.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS RELATIF A UN PROJET DE FUSION YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 200 000 EUROS SIEGE SOCIAL : YSSINGEAUX (43200), 320 RUE ZA FROMENTAL 808 479 414 RCS LE PUY-EN-VELAY _____ AMBULANCES DES SUCS SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE CAPITAL DE 30 000 EUROS SIEGE SOCIAL : YSSINGEAUX (43200), 190 IMPASSE DES ATELIERS LA GUIDE 531 730 067 RCS LE PUY-EN-VELAY Aux termes d'un projet de traité de fusion en date à Yssingeaux du 24 juin 2026 déposé au nom des deux sociétés au greffe du Tribunal de Commerce du PUY EN VELAY le 3 septembre 2026, la société YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS se propose d'absorber, à titre de fusion, la société AMBULANCES DES SUCS, au moyen de l'apport, par cette dernière, de la totalité des éléments constituant son actif évalués à 459 638 € contre la prise en charge de son passif évalué à 151 737 €, tels qu'ils ressortent des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 de la société AMBULANCES DES SUCS, soit un actif net apporté de 307 901 €. La société YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS et la société AMBULANCES DES SUCS étant détenues à 100% par la même société mère, la société V&H CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 464 000 €, dont le siège social est à YSSINGEAUX (43200), 320 Zone Artisanale du Fromental, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LE PUY-EN-VELAY sous le numéro 103 774 832, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce, il ne sera pas procédé à l'échange de titres de la société YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS contre des titres de la société AMBULANCES DES SUCS en sorte que la société YSSINGEAUX AMBULANCES ET TAXIS ne procédera à aucune augmentation de capital à raison de cette absorption et comptabilisera la contrevaleur des éléments à elle apportés à son compte « Report à nouveau ». Les créanciers des sociétés parties à l'opération dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et délais prévus à l'article R236-8 du Code de Commerce et notamment dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis.